|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  | Genève, le 27 janvier 2022 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 376****CE 2/RC** | - Aux Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5855 |
| **Télécopie:****Courriel:** | +41 22 730 5853tsbsg2@itu.int |
| **Objet:** | **Questionnaire sur les services de relais texte** |

Madame, Monsieur,

Les spécialistes participant aux travaux de la Commission d'études 2 de l'UIT-T ont étudié la possibilité d'attribuer des numéros mondiaux attribués directement dans le cas des services de relais texte. Il existe cinq grandes catégories de services de relais texte, à savoir:

• les services texte-texte;

• les services parole-parole;

• les services parole-texte;

• les services vidéo-texte; et

• les services vidéo-parole.

Au cours des discussions, des questions ont été soulevées concernant la fourniture de ces services, les différents mécanismes de fourniture de ces services, les différents types de règles auxquelles ils pourraient être soumis et les différents types d'environnements dans lesquels ils pourraient évoluer.

La présente Circulaire du TSB a pour objet d'examiner la situation actuelle des services de relais texte dans votre pays, afin d'évaluer les effets qu'auraient les résultats de ces discussions sur votre Administration s'agissant de la fourniture des services de relais texte, et de définir la suite que la Commission d'études 2 de l'UIT-T devrait donner à ces travaux. Toute attribution de ressources de numérotage mondiales à cette fin pourrait avoir des incidences directes sur les services nationaux. Nous vous invitons à faire parvenir vos réponses aux questions ci-dessous d'ici au 26 avril 2022, avant la prochaine réunion de la CE 2 de l'UIT-T qui doit avoir lieu du 9 au 20 mai 2022 à Genève (Suisse).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexe**: 1

Annexe 1:
Questionnaire sur les services de relais texte

Question 1 – Votre Administration propose-t-elle un service de relais texte?

(Cliquez sur la case correspondante pour la cocher)

[ ]  Oui (passez à la Question 2)

[ ]  Non (passez à la Question 3)

Question 2 – Si votre Administration propose un service de relais texte

a) Quel(s) type(s) de service(s) de relais texte propose-t-elle?

|  |  |
| --- | --- |
| Type de service de relais(cliquez pour cocher une ou plusieurs cases) | Description du service fourni |
| [ ]  Texte-texte |  |
| [ ]  Parole-parole |  |
| [ ]  Parole-texte |  |
| [ ]  Vidéo-texte |  |
| [ ]  Vidéo-parole |  |
| [ ]  Autre (veuillez préciser) |  |

b) Quelles sont les parties intervenant dans la fourniture de ces services?

|  |
| --- |
| Réponse:  |

c) S'agit-il d'un service réglementé?

[ ]  Oui

[ ]  Non

Si des informations décrivant le service de relais texte sont disponibles sur le web, veuillez indiquer l'adresse URL:

|  |
| --- |
| URL:  |

d) Ce service est-il géré en tant que service commercial ou subventionné?

[ ]  Commercial

[ ]  Subventionné

|  |
| --- |
| Remarques (le cas échéant):  |

e) S'il s'agit d'un service subventionné, comment est-il financé?

(exemples: aide publique directe, ou approche consistant à faire obligation à tous les opérateurs de télécommunication de prendre en charge les coûts)

|  |
| --- |
| Votre réponse:  |

f) Si un service non national[[1]](#footnote-1) analogue était disponible, seriez-vous disposé à?

[ ]  autoriser l'interconnexion entre votre service national et le service non national?

[ ]  assurer l'accès au service non national au moyen (veuillez choisir l'une des options ci-dessous):

[ ]  de numéros nationaux relevant de votre Administration; ou

[ ]  de numéros mondiaux sous l'égide du TSB.

Question 3 – Votre Administration ne propose actuellement aucun service de relais texte

a) Votre Administration envisage-t-elle de mettre en œuvre un service de relais texte?

[ ]  Oui

[ ]  Non

|  |
| --- |
| Remarques (le cas échéant):  |

Dans l'affirmative:

• Quel type de service de relais texte est envisagé?

|  |
| --- |
|  |

• Dans quel délai serait-il mis en œuvre?

|  |
| --- |
|  |

• La nécessité d'un tel service est-elle reconnue?

|  |
| --- |
|  |

• Quelles seraient les modalités de financement de ce service?

|  |
| --- |
|  |

b) Si un service de relais texte non national était disponible, votre Administration le considérerait-elle comme une solution de remplacement à la fourniture d'un service de relais texte national ou comme un complément à un service de relais texte national?

[ ]  Comme une solution de remplacement

[ ]  Comme un complément

|  |
| --- |
| Remarques (le cas échéant):  |

c) Si votre Administration envisageait d'accéder à un service non national, assurerait-elle l'accès à ce service non national en utilisant:

[ ]  des numéros nationaux relevant de votre Administration; ou

[ ]  des numéros mondiaux gérés par le TSB

|  |
| --- |
| Remarques (le cas échéant):  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Un service "non national" désigne un service de relais texte fourni et utilisé dans votre pays qui est basé ailleurs que dans votre pays et qui est desservi dans votre pays ou à l'échelle internationale. [↑](#footnote-ref-1)